

DELIBERATION CFVUI22-2018

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 14 septembre 2018.

Objet de la délibération : Contrats d'accompagnement à la réussite des étudiants de la Faculté Droit, Economie, Gestion

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 24 septembre 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les contrats d'accompagnement à la réussite des étudiants de la Faculté Droit, Economie, Gestion sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

A Angers, le 27 septembre 2018

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : **05 octobre 2018**

Contrat d'Accompagnement à la Réussite Etudiante

Licence 1 de droit en 2 ans 2018/2019

La Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et à la Réussite des Etudiants prévoit la création de parcours de formation personnalisés. L'Université d'Angers met en œuvre un accompagnement dont l'objectif est de permettre aux étudiantes et étudiants de faciliter leur transition entre le lycée et l'université et de les d'accompagner dans l'appropriation et le développement des outils nécessaires à la réussite.

Les parcours d'accompagnement à la réussite proposent pour cela un encadrement individualisé. Les heures d'accompagnement sont obligatoires et l'assiduité est contrôlée.

Ce contrat d'accompagnement à la réussite étudiante est conclu entre :

L'étudiant.e :

L'assistante pédagogique de la Faculté :

Le Vice-Doyen assesseur à la pédagogie : Fabien Tesson

1- Description de l'accompagnement

1.1- Etudiant participant :

Pour les bacheliers acceptés sous condition en licence de droit, une première année « L1 en deux ans » (4 semestres) sera proposée avec un certain nombre de **dispositifs d'aide et d'accompagnement** (soutiens méthodologique et disciplinaire assurés par l'assistante pédagogique et par des enseignants-chercheurs).

1.2- Mise en œuvre et acteurs du dispositif au sein de la Faculté :

1.2.1- Entretiens individuels :

L'étudiant bénéficie d'entretiens individuels réguliers avec l'assistante pédagogique. Ces entretiens sont réalisés tout au long de l'accompagnement permettant à l'étudiant des points d'étape réguliers sur son parcours en première année. Des entretiens complémentaires pourront-être demandés par l'étudiant, ou proposés par l'Assesseur à la pédagogie, le responsable de la L1, ou l'assistante pédagogique qui pourront également accompagner l'étudiant dans la définition de son projet d'orientation.

1.2.2- Modules de soutiens :

L'étudiant.e bénéficie de 16 heures de soutien méthodologique et de 16 heures de soutien disciplinaire par semestre, soit 64 h annuelles, comme le montre la maquette de formation ci-dessous.

- Le soutien méthodologique sera assuré par l'Assistante pédagogique et sera consacré à l'organisation du travail de l'étudiant, à la prise de notes, à la gestion du stress (10h) et à l'utilisation de la licence Voltaire (6h).
- Le soutien disciplinaire sera assuré, comme les cours d'introduction au droit, par des enseignants juristes. Il consistera en une aide à la compréhension des cours et TD.

Les séances se déroulent en groupe à effectif limité.

Ces séances de soutien ne feront pas l'objet d'évaluation et ne seront pas sanctionnées par des notes ou des ECTS. Toutefois, des absences répétées et sans justificatif à ces séances seront sanctionnées par une défaillance.

1.2.3- La Licence 1 de droit en 4 semestres (Angers et Cholet).

Intitulé de l'élément	Nbre d'heures			ECTS	Coef.	Session 1				Session 2			
	CM	TD	Total			Assidu							
	Total Nombre d'Heures	Total Nombre d'Heures	H/etud			CT		CC		CT		CC	
	Durée	Coef.	Durée			Coef.	Durée	Coef.	Coef.	Report			
Année 1	234	84	318	23									
Semestre 1 Approche historique du Droit	124	42	166	13									
Institutions juridictionnelles	22,0		22,0	2	2	0,5	2			0,75h	2		
Introduction historique au droit	36,0		36,0	4	4	3h	4			3h	4		
Science politique 1	22,0		22,0	2	2	0,5h	2			0,5	2		
Anglais		10,0	10,0	1	1			X	1			1	OUI
Histoire du droit privé	22,0		22,0	2	2	1,5h	2			1,5	2		
Economie politique	22,0		22,0	2	2	2h	2			2h	2		
Soutien méthodologique		16,0	16,0										
Soutien disciplinaire		16,0	16,0										
Semestre 2 Introduction au Droit	110	42	152	10									
Science politique 2	22,0		22,0	3	3	1h	3			1h	3		
Institutions administratives	22,0		22,0	3	3	1h	3			1h	3		
Anglais		10,0	10,0	1	1			X	1			1	OUI
Relations internationales	22,0		22,0	3	3	1h	3			1h	3		
Introduction au droit public	22,0		22,0										
Introduction au droit privé	22,0		22,0										
Soutien méthodologique		16,0	16,0										
Soutien disciplinaire		16,0	16,0										

Année 2	180	116	296	37										
Semestre 1 Acquisition des fondamentaux	72	58	130	17										
Droit civil 1	36,0	16,0	52,0	8	8	3h	4	X	4	3h	4	4	OUI	
Droit constitutionnel 1	36,0	16,0	52,0	8	8	3h	4	X	4	3h	4	4	OUI	
Anglais		10,0	10,0	1	1			X	1			1	OUI	
Soutien disciplinaire		16,0	16,0											
Semestre 2 Consolidation	108	58	166	20										
Anglais		10,0	10,0											
Soutien disciplinaire		16,0	16,0											
Choix 1 matière sans TD	36		36	4										
Droit civil 2	36,0		36,0	4	4	3h	4			3h	4			
Droit constitutionnel 2	36,0		36,0	4	4	3h	4			3h	4			
Histoire des institutions	36,0		36,0	4	4	4h	4			4h	4			
Choix 2 matières avec TD	72	32	104	16										
Droit civil 2	36,0	16,0	52,0	8	8	3h	4			3h	4			
Droit constitutionnel 2	36,0	16,0	52,0	8	8	3h	4			3h	4			
Histoire des institutions	36,0	16,0	52,0	8	8	4h	4			4h	4			

1.3- Durée de l'accompagnement :

L'étudiant est accompagné tout au long des deux années de ce dispositif.

2- Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

La règle de compensation suivante a été adoptée : à l'issue de la première moitié de la L1 en 2 ans, l'étudiant qui n'obtient pas la moyenne repasse en session 2 toutes les matières pour lesquelles il n'a pas eu 10. Sera ensuite retenue la meilleure des deux notes entre les deux sessions. C'est à l'issue de la deuxième moitié de la L1 en 2 ans que l'étudiant bénéficiera des mêmes règles de compensation que les étudiants inscrits en L1 en deux semestres.

Un étudiant qui sera ajourné à l'issue de la L1 en 2 ans pourra redoubler et repasser les unités non acquises de la L1 (en un an).

Les étudiants de ce « parcours adapté » sont concernés par tous les tests de préentrée (sauf à Cholet).

3- Engagements de l'étudiant

3.1- Assiduité au dispositif :

En cas d'absence injustifiée, l'Assesseur à la pédagogie, le responsable de formation ou l'assistante pédagogique contacte l'étudiant par mail et pourra le convoquer à un entretien obligatoire.

3.2- Respect des intervenants :

L'étudiant s'engage à respecter les demandes et préconisations de l'Assesseur à la pédagogie, du responsable de la formation, des enseignants et enseignants-chercheurs, et de l'assistante pédagogique.

4- Engagements de l'Université d'Angers et de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion.

4.1- Un accompagnement à la réussite :

Le Parcours Accompagnement offre à l'étudiant une aide à l'apprentissage du « devenir étudiant » et à l'apprentissage disciplinaire.

4.2- Un suivi individualisé :

Le Parcours Accompagnement offre à l'étudiant un suivi individualisé. Les acteurs du dispositif accompagnent l'étudiant tout au long de ces quatre semestres de L1.

5- Évaluation du dispositif

5.1- Devenir des étudiants :

Dans le cadre de l'évaluation des parcours d'accompagnement à la réussite, un suivi du devenir des étudiants accompagnés est fait à l'issue du dispositif, puis dans l'année qui suit.

L'étudiant peut être sollicité et doit renseigner les informations nécessaires à cette évaluation.

5.2- Évaluation par les étudiants :

Il est proposé à l'étudiant d'évaluer le dispositif à l'issue de son accompagnement. Cette évaluation a pour objectif de vérifier l'adéquation entre les parcours d'accompagnement à la réussite et les besoins des étudiants.

6- Données personnelles

Dans le cadre du présent contrat, les données à caractère personnel transmises par l'étudiant sont utilisées par l'Université d'Angers (Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante et la faculté de droit, d'économie et de gestion) exclusivement pour le suivi et la gestion des étudiants inscrits dans les parcours d'accompagnement à la réussite étudiante.

Elles sont destinées uniquement à l'Université d'Angers et sont conservées pendant 3 ans à compter de l'inscription.

Pour accéder aux données qui le concernent, les faire rectifier ou, pour un motif légitime, effacer, l'étudiant peut contacter le délégué à la protection des données de l'Université : dpd@univ-angers.fr.

Fait à Angers, le.....

L'étudiant.e

L'assistante pédagogique

Le Vice-Doyen, Assesseur à la
pédagogie

Contrat d'Accompagnement à la Réussite Etudiante
Licence 1 d'économie-gestion en 2 ans 2018/2019

La Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et à la Réussite des Etudiants prévoit la création de parcours de formation personnalisés. L'Université d'Angers met en œuvre un accompagnement dont l'objectif est de permettre aux étudiantes et étudiants de faciliter leur transition entre le lycée et l'université et de les d'accompagner dans l'appropriation et le développement des outils nécessaires à la réussite.

Les parcours d'accompagnement à la réussite proposent pour cela un encadrement individualisé. Les heures d'accompagnement sont obligatoires et l'assiduité est contrôlée.

Ce contrat d'accompagnement à la réussite étudiante est conclu entre :

L'étudiant.e :

L'assistante pédagogique de la Faculté : Anna Vardanyan

Le Vice-Doyen assesseur à la pédagogie : Fabien Tesson

1- Description de l'accompagnement

1.1- Etudiant participant :

Pour les bacheliers acceptés sous condition en licence d'économie-gestion, une première année « L1 en deux ans » (4 semestres) sera proposée avec un certain nombre de **dispositifs d'aide et d'accompagnement** (tutorat et soutien disciplinaire, tutorat et soutien méthodologique, assurés respectivement par des étudiants de L3 ou de Master et par des enseignants ou enseignants-chercheurs).

1.2- Mise en œuvre et acteurs du dispositif au sein de la Faculté :

1.2.1- Entretiens individuels :

L'étudiant bénéficie d'entretiens individuels réguliers avec un enseignant référent et avec l'assistante pédagogique. Ces entretiens sont réalisés tout au long de l'accompagnement permettant à l'étudiant des points d'étape réguliers sur son parcours en première année. Des entretiens complémentaires pourront-être demandés par l'étudiant, ou proposés par l'Assesseur à la pédagogie, le responsable de la L1, ou l'assistante pédagogique qui pourront également accompagner l'étudiant dans la définition de son projet d'orientation.

1.2.2- Modules de soutiens et de tutorat :

L'étudiant bénéficie de 10 heures de soutien méthodologique au premier semestre assuré par l'Assistante pédagogique. Ce soutien sera consacré à l'organisation du travail de l'étudiant, à la prise de notes, à la gestion du stress.

L'étudiant bénéficie sur les deux premiers semestres de ce dispositif de 20 heures de français, de 20 heures de culture générale et de cours d'introduction à l'économie et à la macroéconomie de 30 heures. Ces cours d'introduction, assurés par des enseignants, consisteront en une aide à la compréhension des cours et TD ou visera à préparer l'apprentissage des cours futurs.

L'étudiant bénéficie sur les deux premiers semestres de ce dispositif de séances de tutorat assurées par des étudiants tuteurs, à hauteur de 10 heures, en mathématiques, en management et fonctions de l'entreprise, en micro-économie et en approches de la communication.

Les séances se déroulent en groupe à effectif limité.

Ces séances de soutien ne feront pas l'objet d'évaluation et ne seront pas sanctionnées par des notes ou des ECTS. Toutefois, des absences répétées et sans justificatif à ces séances seront sanctionnées par une défaillance.

1.2.3- La Licence 1 d'économie-gestion en 4 semestres.

Intitulé de l'élément	Nbre d'heures			ECTS	Coef.	Session 1				Session 2			
	CM	TD	Total			Assidu							
	Total Nombre d'Heures	Total Nombre d'Heures	H/etud			CT		CC		CT		CC	
						Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.	Coef.	Report
Année 1	168	282	450	32									
Semestre 1	82	154	236	16									
Management et fonctions de l'entreprise	42,0	18,0	60,0	7	7	2h	4	x	3	2h	4	3	oui
Mathématiques		20,0	20,0	2	2			x	2	1h30	2		
Introduction au droit privé	18,0		18,0	2	2	2h	2			2h	2		
Problèmes économiques contemporains	18,0		18,0	2	2	2h	2			2h	2		
Methodologie du Travail Universitaire	4,00	6,00	10	2	2	x	2			1h	2		
Anglais		10,00	10	1	1			x	1	1h30	1		
Tutorat : Mathématiques		10,0	10										
Tutorat : Management et fonctions de l'entreprise		10,0	10										
Soutien méthodologique		10,0	10										
Français		20,0	20										
Culture générale		20,0	20										
Introduction à l'économie		30,0	30										
Semestre 2	86	128	214	16									
Principes de microéconomie	24,0	16,0	40,0	5	5	2h	3	x	2	2h	3	2	oui
Approche de la communication	24,0	12,0	36,0	5	3	2h	2	x	1	2h	2	1	oui
Introduction au droit public	18,00		18,0	2	2								
Anglais		10,0	10,0	1	1			x	1			1	oui
Tutorat : Principes de microéconomie		10,00	10,0										
Tutorat : Approche de la communication		10,00	10,0										
Français		20,00	20										
Culture générale		20,00	20										
Introduction à la macroéconomie		30,00	30										
Choix Option UE3 (1/2)	20,0		20,0	3									
Sciences politiques	20,0		20,0	3	2	2h	2			2h	2		
Histoire des faits économiques	20,0		20,0	3	2	2h	2			2h	2		

Année 2	157,5	114	271,5	28									
Semestre 1	84	46	130	14									
Introduction à l'analyse économique	42,0	18,0	60,0	7	7	2h	4	x	3	2h	4	3	oui
Sociologie	18,0		18,0	2	2	1h30	2			1h30	2		
Statistiques descriptives	24,0	18,0	42,0	4	4	2h	2	x	2	2h	2	2	oui
Anglais		10,0	10,0	1	1			x	1			1	oui
Semestre 2 Consolidation	73,5	68	141,5	14									
Principes de macroéconomie	24,0	16,0	40,0	5	5	1h30	3	x	2	1h30	3	2	oui
Théories des organisations	24,0		24,0	4	4	1h	4			1h	4		
Informatique et culture numérique	1,5	24,0	25,5	1	1			x	1			1	oui
Mathématiques	24,0	18,0	42,0	3	3	1h30	2	x	1	1h30	2	1	oui
Anglais		10,0	10,0	1	1			x	1			1	oui

1.3- Durée de l'accompagnement :

L'étudiant est accompagné tout au long des deux années de ce dispositif.

2- Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

La règle de compensation suivante a été adoptée : à l'issue de la première moitié de la L1 en 2 ans, l'étudiant qui n'obtient pas la moyenne repasse en session 2 toutes les matières pour lesquelles il n'a pas eu 10. Sera ensuite retenue la meilleure des deux notes entre les deux sessions. C'est à l'issue de la deuxième moitié de la L1 en 2 ans que l'étudiant bénéficiera des mêmes règles de compensation que les autres.

Un étudiant qui sera ajourné à l'issue de la L1 en 2 ans pourra redoubler et repasser les unités non acquises de la L1 (en un an).

Les étudiants de ce « parcours adapté » sont concernés par tous les tests de prérentrée.

3- Engagements de l'étudiant

3.1- Assiduité au dispositif :

En cas d'absence injustifiée, l'Assesseur à la pédagogie, le responsable de formation ou l'assistante pédagogique contacte l'étudiant par mail et pourra le convoquer à un entretien obligatoire.

3.2- Respect des intervenants :

L'étudiant s'engage à respecter les demandes et préconisations de l'Assesseur à la pédagogie, du responsable de la formation, des enseignants et enseignants-chercheurs, de l'assistante pédagogique et des tuteurs-étudiants.

4- Engagements de l'Université d'Angers et de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion.

4.1- Un accompagnement à la réussite :

Le Parcours Accompagnement offre à l'étudiant une aide à l'apprentissage du « devenir étudiant » et à l'apprentissage disciplinaire.

4.2- Un suivi individualisé :

Le Parcours Accompagnement offre à l'étudiant un suivi individualisé. Les acteurs du dispositif accompagnent l'étudiant tout au long de ces quatre semestres de L1.

5- Évaluation du dispositif

5.1- Devenir des étudiants :

Dans le cadre de l'évaluation des parcours d'accompagnement à la réussite, un suivi du devenir des étudiants accompagnés est fait à l'issue du dispositif, puis dans l'année qui suit.

L'étudiant peut être sollicité et doit renseigner les informations nécessaires à cette évaluation.

5.2- Évaluation par les étudiants :

Il est proposé à l'étudiant d'évaluer le dispositif à l'issue de son accompagnement. Cette évaluation a pour objectif de vérifier l'adéquation entre les parcours d'accompagnement à la réussite et les besoins des étudiants.

6- Données personnelles

Dans le cadre du présent contrat, les données à caractère personnel transmises par l'étudiant sont utilisées par l'Université d'Angers (Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante et la faculté de droit, d'économie et de gestion) exclusivement pour le suivi et la gestion des étudiants inscrits dans les parcours d'accompagnement à la réussite étudiante.

Elles sont destinées uniquement à l'Université d'Angers et sont conservées pendant 3 ans à compter de l'inscription.

Pour accéder aux données qui le concernent, les faire rectifier ou, pour un motif légitime, effacer, l'étudiant peut contacter le délégué à la protection des données de l'Université : dpd@univ-angers.fr.

Fait à Angers, le.....

L'étudiant.e

L'assistante pédagogique

Le Vice-Doyen, Assesseur à la
pédagogie